

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JANVIER 2025
18H30

PROCÈS – VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le 22 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 janvier 2025, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

La Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Elle invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Toufik DRIF est désigné à l'unanimité.

Monsieur Toufik DRIF :

- M. Haydar AAD : présent
- M. Fabien BERNAGOUT : présent
- Mme Mélanie CHAUVET : présente
- Mme Hayate DADSI : présente
- M. Toufik DRIF : présent
- M. François DUMON : présent
- M. Frédéric DUPIN : pouvoir à Mme TAIRET (retard)
- M. Philippe FOURNIÉ : présent
- Mme Jill GAUCHER : présente
- M. Kévin JACQUET : pouvoir à Mme CHAUVET
- Mme Djamila KAOUES : présente
- M. Wendelin KIM : présent
- M. Thibault LHONNEUR : pouvoir à Mme MILLERIOUX
- M. Franck MICHOUX : présent
- Mme Céline MILLÉRIOUX : Présente
- Mme Solange MION : présente
- Mme Sabine MORÈVE : présente
- M. Zakaria MOUAMIR : présent
- Mme Corinne OLLIVIER : présente
- Mme Sophie PIÉTU-AGEORGES : présente
- Mme Monique RENARD : présente
- M. Boris RENÉ : présent
- Mme Maryvonne ROUX : présente
- Mme Marie RUIVO : présente
- M. Nicolas SANSU : pouvoir à Mme OLLIVIER
- Mme Corinne SOCHARD : présente
- Mme Ophélie TAIRET : présente
- M. Frédéric BERNARD : absent
- Mme Cécile CHANGEUX : pouvoir à M.GODARD
- M. Laurent DESNOUES : absent
- M. Yann GODARD : présent
- M. Ahmet KALKIN : absent
- M. Pascal LATESSA : présent
- M. Aurélien PERRINET : présent
- Mme Mary-Claude GRISON : présente

La Maire

En ce premier conseil municipal de l'année, il est encore temps pour moi de vous souhaiter une très belle année 2025 ainsi qu'à vos proches.

L'une des bonnes nouvelles de ce début d'année est qu'un accord a enfin été signé entre le Hamas et Israël. Un cessez-le-feu a débuté dimanche. Des otages israéliens ont ainsi pu retrouver leurs familles. 900 camions d'aide humanitaire sont entrés dans Gaza. Les Gazaouis veulent croire qu'enfin, pour la première fois depuis plus de quinze mois, ils pourront s'endormir, certes dans le froid et pour beaucoup dans des abris de fortune, mais sans la peur d'être bombardés pendant leur sommeil. Espérons maintenant que ce cessez-le-feu amène la fin de la guerre.

La nouvelle beaucoup moins réjouissante est l'investiture de Donald Trump lundi 20 janvier. Je ne parlerai même pas d'Elon Musk sans doute le plus dangereux de tous, propriétaire des réseaux sociaux capables de soumettre les gens à un totalitarisme de la pensée sur écran. Si le nouveau Président est inquiétant, l'équipe dont il s'entoure est particulièrement angoissante. Climatosceptiques, complotistes, suprémacistes vont détenir les postes clés. Que dire des premiers décrets signés par le nouveau Président des Etats-Unis : libération de 1500 participants à l'attaque du Capitole du 6 janvier 2021, mise en place d'un grand programme d'expulsions, avec un million de personnes expulsées tous les ans. Heureusement certaines grandes villes comme Chicago réagissent et entendent bien protéger les illégaux. Parce que ces sans-papiers font également tourner l'économie, ils représentent 4,8 % de la main-d'œuvre notamment dans le secteur du bâtiment et de l'agriculture. Alors il y a les effets d'annonce et la réalité. L'Europe va devoir se montrer forte et déterminée face à la politique ultralibérale des Etats-Unis.

En France Le premier ministre François Bayrou a prononcé son discours de politique générale le 14 janvier dernier. Que pouvons-nous en retenir ? Sur le budget le Premier ministre s'est très largement inspiré de la copie de Michel Barnier. Pour ce qui est des collectivités nous ne savons toujours pas à quelle sauce nous allons être mangés. Nous sommes toujours dans le flou. Une minute de son discours aura été consacrée à l'écologie, au dérèglement climatique et à l'impérieuse nécessité de poursuivre la transition écologique, ce qui en dit long sur les priorités du gouvernement.

Sur la réforme des retraites, le premier ministre n'a pas évoqué de gel, de suspension ou d'abrogation de la réforme. A la place il propose « une mission flash » avec la Cour des comptes qui débouchera sur un conclave avec les partenaires sociaux (...) Cela ne répond en rien aux travailleurs qui se demandent comment tenir jusqu'à 64 ans.

Ce gouvernement qui reste sourd et aveugle a réussi à mettre en colère le monde sportif. 425 athlètes ont fait paraître aujourd'hui une tribune pour dénoncer les coupes budgétaires du sport. Le judoka Teddy Riner, le basketteur Nicolas Batum et la lanceuse de disque Méлина Robert-Michon font partie de ces signataires. Ils dénoncent la volonté du gouvernement de réduire le budget des Sports de plus de 33% en 2025. Quelle déception pour les sportifs après des JO qui ont enflammé la France mais également le monde entier. Ils rappellent dans leur tribune que le budget sportif ne représente déjà que 0,2 % du budget total de l'Etat. Le sport reste un enjeu sociétal. Il est un rempart contre les fractures sociales, un outil de santé publique, une opportunité d'émancipation. « Investissez dans le sport, pas seulement pour ses médailles », concluent-ils, appelant à préserver l'héritage des Jeux de Paris 2024 pour l'impact positif du sport sur nos vies et notre société.

Sans transition, un mot sur les dossiers de ce soir. Pour la dernière fois Jill Gaucher, 1^{ère} adjointe présentera les dossiers de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Désormais ces dossiers seront traités à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry. Pour rappel c'est depuis le 1^{er} janvier 2011 que Vierzon avait repris la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement

collectif en régie. Cela nous a permis de maintenir l'un des prix au mètre cube les plus bas du territoire. Cela n'a rien d'anodin pour le budget des ménages. Je sais que la communauté de communes avec son Président aura à cœur de poursuivre dans cette optique. Je profite également de ce moment pour saluer et remercier toute l'équipe de Réavie qui a toujours fait preuve de professionnalisme et de disponibilité.

Autre dossier de ce soir portera sur l'enquête publique Jacobi. Ce projet d'importance pour le territoire permettra non seulement de conserver une entreprise historique de Vierzon, de la développer avec une nouvelle unité de fabrication et ainsi de créer des emplois. Nous ne pouvons nous passer de cette opportunité.

Pour conclure nous vous proposerons d'apporter notre soutien à nos amis Mahorais qui ont vu leur île dévastée par le cyclone Chido le 14 décembre 2024.

Je vous remercie

Madame Grison

Madame la Maire,
Chers collègues,

Après tous ces mois bien désolants de par le monde, pouvons-nous trouver quelque espoir dans la situation actuelle ? Comme le disait Jacques Brel « la vie ne fait pas de cadeau ». Nous devons rester positif, même si l'élection de Donald Trump peut inquiéter. Nous devons espérer que 2025 apporte plus de sérénité et de bonheur. Ce sont mes vœux, je vous les adresse à tous.

Si l'on souhaite la paix dans le monde, on ne peut oublier les traits terribles de notre histoire. Le 27 janvier sera le 80ème anniversaire de la libération par les soviétiques du camp d'extermination d'Auschwitz. Le Président de la République sera présent. Le 29 mai dernier, je vous interrogeais pour le baptême d'un lieu public à la mémoire de Simone Veil, déportée dans ce camp avec sa famille. Vous sembliez favorable à cette proposition. Sept mois se sont écoulés et toujours rien, il y a pourtant des lieux publics vierzonnais sans dénomination. Pourquoi attendre ?

En ce 80^{ème} anniversaire, trouvons un lieu pour porter le nom de Simone Veil !

Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur Perrinet

Madame la Maire,
Chers collègues,

En ce début d'année 2025, permettez-moi au nom de notre groupe de vous présenter, ainsi qu'à vos proches, nos vœux pour cette nouvelle année. Nous souhaitons également adresser nos vœux à l'ensemble des Vierzonnaises et Vierzonnais, avec l'espoir que cette année puisse apporter des perspectives positives et des réussites collectives. Nous adressons nos remerciements aux services municipaux pour leur engagement quotidien, souvent dans un contexte difficile, ils contribuent directement au fonctionnement de notre commune et à la qualité de vie des habitants.

Nous savons tous combien le contexte actuel complique la gestion des finances publiques . Ces difficultés nous obligent à faire des choix réfléchis. Dans cette perspective, nous saluons l'avancée des projets structurants pour notre territoire comme l'installation de la société Jacobi. Ce projet représente une opportunité précieuse en matière d'emplois et de dynamisme économique.

En revanche nous nous interrogeons sur certaines orientations budgétaires.

Le Festival du Film de Demain est une belle initiative culturelle et nous reconnaissons l'importance de la culture à Vierzon. Mais l'attribution d'une subvention de 75 000 euros soulève des questions légitimes face au contexte budgétaire que nous traversons. Nous avons déjà demandé par le passé un retour détaillé et concret sur l'impact de cet événement, mais aucune réponse satisfaisante ne nous a été communiquée à ce jour. Quelle sont les retombées économique de cet événement sur notre ville ? Ne peut-on pas bénéficier de financement ou de mécénat pour réduire la charge des finances publiques ? Nous ne remettons pas en cause ce festival, mais nous voudrions être assurés que les retombées économiques pour la ville soient à la hauteur de l'investissement.

Dans la situation économique actuelle il est important de pouvoir examiner de façon rigoureuse l'impact de nos investissements et d'instaurer un retour d'expérience pour garantir leur pertinence.

Nous abordons cet échange avec sincérité dans un esprit de dialogue.

Je vous remercie

Monsieur René

Bonsoir à tous,

Mon intervention sera uniquement liée au projet Jacobi. C'est le 2^{ème} projet le plus important sur le parc technologique de Sologne. Via mes différents mandats, je vais vous dire que je soutiens ce projet, mais ce n'est pas un scoop.

Jacobi est une société implantée à Vierzon qui emploie 76 personnes avec une activité qui progresse dans le traitement des eaux.

Ce nouveau projet d'agrandissement ne pouvait se tenir sur le site historique. La Communauté de commune a proposé un terrain au parc technologique de Sologne.

Je me demande bien qui pourrait être contre ?

C'est un projet qui propose une nouvelle activité innovante de réactivation de charbon sur notre territoire. Avec un investissement global de près de 23 millions d'euros et créant près de 40 emplois. Toutes les conditions sont réunies pour que cette implantation pérennise le site existant et soit un modèle pour la profession.

Ce soir il vous est demandé un vote de confiance. Confiance en Jacobi et en notre tissu économique, mais aussi en notre équipe, en Vierzon et en l'avenir !

Merci

Monsieur Mouamir

Tout d'abord une bonne année à vous, chers collègues, la santé pour tous et à tous vos proches.

Notre engagement envers les Vierzonnaises et les Vierzonnais est porté par une volonté commune d'améliorer sans cesse leur cadre de vie. Favoriser le contexte économique et social et préserver notre patrimoine, tout en le projetant vers l'avenir.

Nous devons faire face à une conjoncture budgétaire compliquée, conséquence des largesses de notre Président Macron. Mais nous faisons le choix de maintenir un service public de qualité, notamment pour nos aînés, via l'action du CCAS. Nous plaçons l'humain au cœur de nos actions.

Une autre priorité majeure concerne la sécurité.

Nous sommes conscients des attentes du public dans ce domaine. Nous allons poursuivre nos efforts sur ce sujet, en collaboration avec les forces de l'ordre et les acteurs locaux, malgré la baisse des budgets. La vidéo-protection et le renforcement des patrouilles sont autant de mesure pour garantir la tranquillité de chacun.

Une problématique en particulier, les violences intra-familiales, souvent à cause de l'alcool et des difficultés du quotidien.

La consommation d'alcool dans les espaces publics est interdite, nous travaillons actuellement sur un encadrement de la vente des alcools forts. Je demande à Monsieur Le Directeur Général Adjoint Laurent Jachetta de faire en sorte que les policiers municipaux prennent attache auprès des commerçants et des différents acteurs sur le terrain, afin de préparer ces mesures.

Bien souvent ceux qui se plaignent sont ceux qui vendent cet alcool. Il faut un peu de cohérence ! Il faut un cadre juridique fort, il faut que chacun prenne ses responsabilités. L'état ne doit pas se désister sur ce sujet !

Nous traversons une époque marquée par des nombreux défis. Écologique, économique et sociétal. Face à ces enjeux nous devons faire preuve de volontarisme et d'innovation pour accompagner notre ville dans sa transformation.

Nous tenions à saluer l'engagement de toutes les forces vives de notre territoire. Les associations, les acteurs économiques, les services municipaux qui œuvrent chaque jour pour l'intérêt général.

Ensemble nous continuerons à mener des actions concrètes en faveur du développement durable, de l'attractivité de notre territoire et du bien-être de nos concitoyens.

Nous servirons Vierzon, avec dévouement et conviction.

La Maire

Pour répondre à Madame Grison. Vous avez raison, on s'était engagé. Mais on a pris du retard comme sur le sujet Samuel Paty. Je m'engage à ce que cela soit fait le plus rapidement possible. Si vous avez des endroits à nous suggérer, je suis preneuse !

Concernant le Festival du Film de Demain, l'enveloppe budgétaire n'a pas évolué depuis la première édition, alors que le festival grandit. Quand aux retombés économiques je vous en avais fait part lors d'un précédent Conseil municipal, notamment au niveau de l'hôtellerie et de la restauration : 80 000 euros de leur budget sont réinjectés dans l'économie locale, avec par exemple les réservations d'hôtels.

Ça ne revient certes pas dans les caisses de la ville, mais ce sont des retombées locales. Il y a la couverture médiatique aussi.

Évidemment qu'ils cherchent des partenaires extérieurs, la ville leur offre une enveloppe constante mais ça ne suffit pas.

Ce festival véhicule une vraie belle image de la ville.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

DEL25/01 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Maire

Vu la délibération n°DEL23/63 en date du 22 juin 2023, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC24/82 – Finances - Ville de Vierzon - Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation écologique d'un montant de 800 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de l'école élémentaire Le Colombier à Vierzon,
- DEC24/83 – Finances - Réalisation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès la Banque Postale pour financer des besoins de trésorerie du budget principal de la Ville,
- DEC24/84 – Finances - Ville de Vierzon – Autorisation de réaménagement des contrats de prêt initialement contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- DEC24/85 – Mise à disposition de locaux communaux pour stocker des instruments de musique,
- DEC24/86 – Foncier – Terrain communal situé 7 rue de Jérusalem - Location temporaire d'une partie de la parcelle CS 0052 à Monsieur Serge DINKI, secrétaire général du Secours Populaire,
- DEC24/87 – Foncier – Domaine public situé impasse Craillo – Location temporaire d'une partie du domaine public près de l'école du Colombier à Madame Sabrina SMAIL, présidente association CLB,
- DEC24/88 – Service Financier - Ville de Vierzon - Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre pour le financement des travaux d'investissement 2024,
- DEC25/01 – Direction Générale – Demande de subvention – Travaux accessibilité 2025 – bâtiments publics,
- DEC25/02 – Direction Générale – Demande de subvention – DSIL Rénovation thermique des équipements scolaires– École élémentaire Charot – 2 ème tranche avec accessibilité,
- DEC25/03 – Direction Générale – Demande de subvention – DSIL Action Cœur de ville -Extension du musée municipal,

et la liste des marchés ci-dessous annexée.

DEL25/02– ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2024

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 12 décembre 2024,

La transmission du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 12 décembre 2024,

12

Il convient que les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 12 décembre 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 12 décembre 2024.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Céline MILLÉRIOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON.

6 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Frédéric DUPIN (donne pouvoir à Mme TAIRET), Kévin JACQUET (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Thibault LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD).

3 absents : Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Ahmet KALKIN.

DEL25/03 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – COMPTES DE GESTION DE LA RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À CARACTÈRE INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Les budgets sont exécutés par le Maire et par le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne qui tiennent chacun une comptabilité spécifique. Leurs arrêtés des comptes en fin d'exercice doivent coïncider et apparaissent pour la régie dans le cadre de comptes administratifs, pour le trésorier dans le cadre de comptes de gestion,

Le compte de gestion est un document comptable de synthèse et de contrôle qui :

- ✓ retrace l'ensemble des encaissements et des paiements effectués au cours de l'exercice concerné et reprend, pour chaque budget, les soldes figurant aux résultats de chacun d'eux.
- ✓ présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Le compte de gestion est constitué de 2 parties :

1. la première présente l'exécution du budget en distinguant :

- ✓ les dépenses et les recettes par section
- ✓ les résultats de clôture de l'exercice précédent corrigé de l'affectation au financement des dépenses d'investissement
- ✓ les résultats de l'exercice courant
- ✓ les résultats cumulés à la clôture de l'exercice examiné

Cette partie permet au conseil municipal de vérifier la concordance avec le compte administratif.

2. la seconde partie :

- ✓ présente le compte de résultat en faisant apparaître la décomposition de celui-ci entre le résultat courant non financier, le résultat courant financier et le résultat exceptionnel
- ✓ récapitule le compte de bilan

Les résultats globaux d'exercice ressortant des comptes de gestion établis par le Trésorier municipal sont identiques à ceux des comptes administratifs établis par la Maire concernant les budgets à caractère industriel et commercial de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif qui vous seront présentés,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les comptes de gestion de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif à caractère industriel et commercial dressés par le trésorier de Vierzon Ville et Campagne pour l'exercice 2024.

Madame Grison

Une remarque dans le dernier paragraphe de cette délibération, même si c'est la Communauté de communes, ils peuvent faire attention. (inscription « le Maire » remplacé par « la Maire »).

La Maire

Merci pour moi.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Céline MILLÉRIOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON.

6 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Frédéric DUPIN (donne pouvoir à Mme TAIRET), Kévin JACQUET (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Thibault LHONNEUR

(donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER),
Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD).

3 absents : Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Ahmet KALKIN.

DEL25/04 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – SERVICE DE L'EAU POTABLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Madame la Maire quitte la séance pendant la présentation du compte administratif et ne participe pas au vote

Rapporteur : Jill GAUCHER

Considérant que les résultats ressortant de l'exécution 2024 du service de l'Eau Potable se présentent comme suit :

1- INVESTISSEMENT

↳ Prévisions rappel

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	1 245 319,00 €	1 245 319,00 €
Report	980 264,59 €	232 492,80 €
Budget supplémentaire	1 048 193,33 €	1 795 965,12 €
Décisions modificatives		
	3 273 776,92 €	3 273 776,92 €

↳ Réalisations

- Dépenses : Mandats émis	1 817 829,79 €
- Recettes : Titres émis	1 223 233,46 €
- Résultat d'exercice	- 594 596,33 €
- Excédent reporté 2023	1 397 956,56 €

Résultat de clôture

803 360,23 €

2 - FONCTIONNEMENT

a) Prévisions rappel

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	6 006 310,00 €	6 006 310,00 €
Budget supplémentaire	117 583,58 €	117 583,58 €
Décisions modificatives	6 223,95 €	6 223,95 €
	6 130 117,53 €	6 130 117,53 €

b) Réalisations

- Dépenses :	Mandats émis	
	3 705 008,76 €	
- Recettes :	Titres émis	3 707 258,63 €
- Résultat d'exercice		2 249,87 €
- Excédent reporté 2023		19 416,13 €
- Solde de fonctionnement		21 666,00 €
- Solde d'investissement		803 360,23 €
RESULTAT NET GLOBAL		825 026,23 €

En Investissement

Les dépenses réalisées concernent particulièrement :

✓ Le remboursement en capital de la dette	479 525,89 €
✓ La réhabilitation et sécurisation du château d'eau route de Neuvy	118 108,79 €
✓ L'acquisition du plan d'eau du Bois Blanc	211 332,60 €
✓ Le renouvellement des réseaux et raccordements rue Jean-Baptiste Clément et Crot à Foulon, rue Edgar Quinet, rue Henri Brisson, rue de La Gaucherie, rue Anatole France, rue du 8 Mai 1945, avenue de Verdun, rue Alphonse Pradat et route de Bourges	758 906,38 €
✓ Le renouvellement des branchements en plomb	54 652,90 €
✓ La reprise des pompes à l'usine d'eau potable	35 379,00 €
✓ L'achat de compteurs pour les branchements neufs et les remplacements	19 934,00 €
✓ L'acquisition d'ordinateurs	1 484,98 €
✓ Le bornage du terrain du réservoir du Mouton	1 250,00 €
✓ L'amortissement comptable des subventions d'investissement	57 702,23 €
✓ L'installation d'une clôture pour le réservoir du Mouton	57 307,00 €
✓ Les licences cloud oméga	4 275,00 €
✓ L'étude de pompage dans le plan d'eau n°3 et de la prise d'eau déportée	15 429,00 €
✓ Les frais de publication	2 542,02 €

Le financement de ces opérations a été assuré notamment au moyen :

✓ de dotations aux amortissements des biens et des réseaux	579 381,06 €
✓ d'un emprunt	463 000,00 €
✓ de l'excédent reporté de l'exercice 2023	1 397 956,56 €
✓ des subventions de l'agence de l'eau	178 692,40 €
✓ des intégrations des frais d'insertion	2 160,00 €

Il en ressort un résultat d'investissement de 803 360,23 €, après agrégation de l'excédent de 2023 et du résultat déficitaire de l'exercice 2024,

En fonctionnement

En dépenses, il s'agit essentiellement :

• Des marchés d'exploitation et service avec Véolia	1 625 143,33 €
• Des dotations aux amortissements	579 381,06 €
• Des charges à caractère général (gaz, électricité, eau ...)	220 611,85 €
• Redevances reversées à l'Agence de l'eau	443 587,47 €
• Les charges de personnel	192 527,00 €
• Du remboursement de la dette en intérêt	303 050,80 €
• Travaux de branchements en eau potable facturés aux abonnés	47 698,32 €
• Des créances éteintes et admissions en non valeurs	147 284,14 €
• Du fonds eau pour aider les abonnés en difficulté	37 500,00 €
• La provision pour assurer les annulations de dettes demandées par le trésor public	96 025,00 €
• Des analyses eau	12 199,79 €

Considérant que les recettes consistent notamment en :

• Vente d'eau et produits annexes	2 855 888,01 €
• Redevances récupérées pour l'agence de l'eau	450 036,34 €
• Excédent de l'exercice 2023	19 416,13 €
• Remboursement des frais du budget assainissement	164 225,10 €
• Remboursement des branchements neufs d'eau potable par les usagers 47 698,37 €	
• Amortissements des subventions d'investissement	57 702,23 €
• Produits exceptionnels (annulation de rattachement, régularisations...)38 825,95 €	
• Reprise des provisions pour financer les dettes éteintes	92 882,63 €

Il en ressort un résultat de fonctionnement de 21 666,00 €, après agrégation de l'excédent de 2023 et du résultat d'exercice 2024,

Le résultat global du budget annexe de l'eau s'élève à 825 026,23 €,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2024 de la régie de l'eau et de l'assainissement, service de l'eau potable.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Céline MILLÉRIOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ,*

Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Kévin JACQUET (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Thibault LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD).

1 abstention : Mary-Claude GRISON.

3 absents : Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Ahmet KALKIN.

DEL25/05 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Madame la Maire quitte la séance pendant la présentation du compte administratif et ne participe pas au vote

Rapporteur : Jill GAUCHER

Les résultats ressortant de l'exécution 2024 du service de l'Assainissement se présentent comme suit :

1- INVESTISSEMENT

- **Prévisions rappel**

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	837 969,00 €	837 969,00 €
Report	169 481,69 €	
Budget supplémentaire	26 401,84 €	195 883,53 €
Décisions modificatives		
	1 033 852,53 €	1 033 852,53 €

- **Réalisations**

- Dépenses : Mandats émis	659 265,49 €
- Recettes : Titres émis	729 908,85 €
- Résultat d'exercice	70 643,36 €
- Excédent reporté 2023	225 883,53€
Résultat de clôture	296 526,89 €

2 - FONCTIONNEMENT

a) Prévisions rappel

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	2 574 422,00 €	2 574 422,00 €
Budget supplémentaire	19 261,78 €	19 261,78 €
Décisions modificatives	673,14 €	673,14 €
	2 594 356,92 €	2 594 356,92 €

• Réalisations

- Dépenses : Mandats émis
2 339 644,11 €

- Recettes : Titres émis
2 335 133,66 €

- Résultat d'exercice
4 510,45 €

- Excédent reporté 2023

19 261,78 €

- Solde de fonctionnement

14 751,33 €

- Solde d'investissement

296 526,89 €

RESULTAT NET GLOBAL

311 278,22 €

En Investissement

Les dépenses réalisées concernent particulièrement :

- ✓ Les extensions des réseaux d'assainissement rue Jean-Baptiste Clément, rue du Colonel Manhès et l'installation de l'autosurveillance du poste de refoulement route de Bellon 118 344,62 €
- ✓ Le remboursement en capital de la dette 388 522,00 €
- ✓ L'amortissement comptable des subventions d'investissement pour un montant de 51 655,81 €
- ✓ La réhabilitation du déssableur et du local de répartition à la station d'épuration 57 929,38 €
- ✓ La remise à niveau des tampons et bouches à clé 14 798,68 €
- ✓ L'étude de la réutilisation des eaux usées 7 600,00 €
- ✓ Le branchement électrique des postes de relèvements rue Jules Guesde et route du Vieux Domaine 2 058,00 €
- ✓ Le changement du groupe électrogène de la Genette suite à sinistre 16 917,00 €

- ✓ La publication du marché de la réhabilitation du déssableur et son intégration 1 440,00 €

Le financement de ces opérations a été assuré notamment au moyen :

↺	De l'excédent 2023	225 883,53 €
↺	De dotations aux amortissements des biens et des réseaux	469 188,85 €
↺	D'un emprunt	260 000,00 €
↺	De l'intégration des frais d'insertion du déssableur	720,00 €

Il en ressort un résultat d'investissement de 296 526,89 €, après agrégation de l'excédent de 2023 et du résultat de l'exercice 2024,

En fonctionnement

En dépenses, il s'agit essentiellement :

↺	Des marchés d'exploitation et service Véolia	1 020 870,04 €
↺	Des dotations aux amortissements	469 188,85 €
↺	Remboursement des charges à caractère général (gaz, électricité, affranchissement ...) au budget de l'eau potable et au budget ville	199 257,91 €
↺	Les charges de personnel	260 000,00 €
↺	Du marché de traitement et transport des boues	215 373,73 €
↺	Du remboursement de la dette en intérêts	107 345,72 €
↺	Travaux de branchements eaux usées remboursés par les abonnés	29 434,72 €
↺	Du fonds eau pour sa part assainissement pour aider les abonnés en difficulté	37 500,00 €
↺	Des créances admises en non valeur	673,14 €

Les recettes consistent notamment en :

Redevance assainissement et produits annexes	2 033 147,35 €
Excédent de l'exercice 2023	19 261,78 €
Le dépotage de graisses et matières de vidange	162 921,14 €
Amortissements des subventions d'investissement	51 655,81 €
Remboursement des travaux par les usagers (branchements neufs et la participation au réseau d'eaux usées)	30 215,48 €
Taxe pour la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)	9 109,00 €
Subvention de l'agence de l'eau pour l'analyse des micro-polluants	5 680,00 €
Des produits exceptionnels (annulation rattachement, pénalités ...)	41 731,74 €
La reprise des provisions pour financer les admissions en non valeur	673,14 €

Il en ressort un résultat de fonctionnement de 14 751,33 €. Il est constitué de l'excédent de 2023 et du résultat déficitaire de 2024,

Le résultat global du budget de l'assainissement collectif s'élève à 311 278,22 €,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2024 de la régie de l'eau et de l'assainissement, service de l'assainissement collectif.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Céline MILLÉRIOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Kévin JACQUET (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Thibault LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD).

1 abstention : Mary-Claude GRISON.

3 absents : Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Ahmet KALKIN.

DEL25/06 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – SERVICE DE L'EAU POTABLE – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître :

1. un résultat de clôture en investissement de	803 360,23 €
compte tenu :	
du résultat d'exercice déficitaire	- 594 596,33 €
de l'excédent de l'exercice 2023	1 397 956,56 €
2. un excédent de fonctionnement de	21 666,00 €
compte tenu :	
du résultat d'exercice excédentaire	2 249,87 €
de l'excédent de l'exercice 2023	19 416,13 €

Ces résultats seront transférés au budget principal de la ville au 001 pour 803 360,23 € et au 002 pour 21 666,00 € après dissolution des budgets eau et assainissement dont les compétences sont transférées à la communauté de communes Vierzon Sologne Berry,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de laisser chaque résultat à sa section.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Céline MILLÉRIOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Kévin JACQUET (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Thibault LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD).

1 abstention : Mary-Claude GRISON.

3 absents : Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Ahmet KALKIN.

DEL25/07 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître :

1. un résultat de clôture en investissement de	296 526,89 €
compte tenu :	
• du résultat d'exercice de	70 643,36 €
• du bénéfice de l'exercice 2023	225 883,53 €
2. un excédent de fonctionnement de	14 751,33 €
compte tenu :	
• du résultat déficitaire d'exercice	- 4 510,45 €
• du bénéfice de l'exercice 2023	19 261,78 €

Ces résultats seront transférés au budget principal de la ville au 001 pour 296 526,89 € et au 002 pour 14 751,33 € après dissolution des budgets eau et assainissement dont les compétences sont transférées à la communauté de communes Vierzon Sologne Berry,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de laisser chaque résultat à sa section.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Céline MILLÉRIOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Kévin JACQUET (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Thibault LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD).

1 abstention : Mary-Claude GRISON.

3 absents : Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Ahmet KALKIN.

DEL25/08 – ENVIRONNEMENT – ENQUÊTE PUBLIQUE JACOBI – AVIS DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ JACOBI CARBONS FRANCE POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE FABRICATION DE CHARBON ACTIF SITUÉE SUR LA COMMUNE DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R.181-38,

Vu la demande déposée le 3 mai 2024 et complétée le 12 août 2024, le 18 octobre 2024 et le 15 novembre 2024 par la société JACOBI CARBONS France dont le siège est sis 261 boulevard Voltaire - 75011 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter une unité de fabrication de charbon actif située dans la ZAC Parc Technologique de Sologne sur le territoire de la commune de Vierzon,

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-1903 du 28 novembre 2024 prescrivant une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire présentées par la Société JACOBI CARBONS France pour la construction et l'exploitation d'une unité de fabrication de charbon actif située sur la commune de Vierzon,

L'enquête publique se déroule du 16 décembre 2024 au 22 janvier 2025 inclus,

La Commune de Vierzon doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale, au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard le 5 février 2025,

Le projet d'implantation est porté en étroite partenariat avec la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au titre de sa compétence « développement économique »,

Ce projet est situé sur la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C) du Parc Technologique de Sologne située sur la commune de Vierzon,

La Z.A.C du Parc Technologique de Sologne a été labellisée « Site industriel clé en main » en 2020 par les ministères de l'Économie et de la Cohésion des Territoires,

Ce projet participera à la création de plusieurs dizaines d'emplois sur le territoire communautaire sans pour autant augmenter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles et naturels,

Le projet est assorti de mesures compensatoires environnementales,

Compte-tenu de la qualité de ce projet et du respect des dispositions environnementales,

Ce dossier de demande d'autorisation environnementale a été déclaré recevable par l'inspection des Installations Classées en date du 28 octobre 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de la Société JACOBI CARBONS France sur la demande d'exploitation d'une unité de fabrication de charbon actif située sur la commune de Vierzon.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Madame MILLERIOUX

Je ne suis pas contre le développement de l'emploi, même industriel, sur notre ville. Pourquoi cette usine n'est pas construite sur la zone de compensation ? N'ayant pas eu de réponse claire sur cette question, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur DUMON

Cette zone de compensation ne fait pas partie intégrante de la ZAC du Parc Technologique de Sologne, et n'est donc pas constructible, car cette zone a servi de réceptacle aux terres qui ont été excavées lors de la construction de l'autoroute. C'est pour cette raison qu'elle n'a pas été retenue. Jacobi propose une compensation à 200 %. On va créer plus de zones humides que ce qu'il fallait compenser.

Un bureau d'étude indépendant confirme la fonctionnalité du dôme, donc la zone sera bien compensée à 200 % et la zone humide prévue et recréée pourra pleinement fonctionner.

Il est important qu'une entreprise puisse s'installer sur notre territoire et conforter notre environnement.

Je précise que les contraintes environnementales auxquelles sont soumises les entreprises sont extrêmement importantes et qu'elles les financent : pour Jacobi, la compensation représente un investissement de 600 000 euros. Après cela, un accord va être passé avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour faire vivre ces zones humides et peut-être même les faire découvrir aux écoles.

Je me félicite donc de cette implantation et je ne comprends pas vraiment cette abstention.

Madame Grison

J'ai connu des gens qui ont travaillé à la PICA, pas forcément dans de bonnes conditions.

J'ai lu entièrement le projet, et je suis agréablement surprise. Si des entreprises commencent à se pencher sur le bien-être des employés, des ouvriers et mettent vraiment en application ce dont le projet fait état, alors je me réjouis.

Monsieur Fournié

La PICA a été construite en zone inondable, et l'entreprise a été plusieurs fois inondée. C'est une bonne chose que l'agrandissement se fasse ailleurs.

Monsieur Dumon

Il faut prendre en compte la perte démographique continue de notre territoire. Il est vital de réagir avec de l'emploi et de l'enseignement supérieur. Quand je vois tous les projets en cours et à venir sur notre territoire, notamment Jacobi, SVM, LISI Aerospace, compte-tenu de la situation nationale, c'est extrêmement important de pouvoir les conforter. Actuellement ce sont 400 à 500 emplois qui sont concernés, y compris avec l'opération de Virtuo. Les gens partent pour deux raisons majeures, soit ils ne trouvent pas d'emploi, soit après le lycée il n'ont pas la possibilité de continuer leurs études. Il faut nous battre pour préserver l'emploi, les services publics et tout ce qui permet aux gens de vivre ici.

La Maire

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON.

4 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Kévin JACQUET (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD).

1 abstention : Céline MILLÉRIOUX.

1 abstention par mandat : Thibault LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX).

3 absents : Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Ahmet KALKIN.

DEL25/09– CULTURE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FESTIVAL DU FILM DE DEMAIN

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

L'association Festival du film de demain (FDD), portée notamment par le réalisateur Louis-Julien Petit, qui a pour objet de proposer un festival annuel de cinéma engagé et dont les statuts ont été déposés en juin 2021,

Les trois premières éditions de ce festival ont remporté un grand succès auprès du public mais aussi des professionnels du cinéma et que l'événement a bénéficié d'une large visibilité,

La volonté de cette association de reconduire ce festival de cinéma à Vierzon, en juin 2025, toujours en partenariat avec le Ciné Lumière et de proposer trois jours de compétition avec une sélection d'œuvres décroisées (films avec ou sans distributeurs, films destinés aux plateformes ou encore à la télévision) ainsi qu'une nouvelle sélection autour de films documentaires,

Ce rendez-vous culturel fort qui permet aux cinéastes engagés de se révéler et d'échanger avec le public, de faire avancer le débat, de créer un lieu de transmission, de combat et d'avenir,

Pour permettre à l'association de poursuivre l'organisation de ce festival à Vierzon en 2025, la Ville envisage d'accorder une subvention de 75 000 €,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention 75 000 € à l'association Festival du film de demain avec le paiement d'un acompte de 35 000 euros dès la signature de la convention. Le solde de 40 000 euros sera versé en mai 2025,
- d'approuver la convention ci-annexée passée entre la ville de Vierzon et l'association Festival du film de demain,
- d'autoriser le Maire ou l'adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget annexe du théâtre Mac-Nab 2025 nature 6574.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Madame Chauvet

J'entends, Monsieur Perrinet, votre besoin de retours chiffrés sur ce festival. J'ai juste envie de dire que dans la culture aujourd'hui tout ne se compte pas, il y a des choses qui tout simplement se vivent !

Je voudrais rappeler qu'il existe la Commission Sport-Culture à laquelle aucun de vos élus n'assiste depuis 5 ans. C'est pourtant le lieu pour avoir des échanges. A ce titre je remercie Madame Grison, même si elle ne peut pas se déplacer, qui envoie toujours un message avec des commentaires constructifs.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Céline MILLÉRIOUX. Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Mary-Claude GRISON.

4 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Kévin JACQUET (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Thibault LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Nicolas SANSU, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER),

3 abstention : Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET.

1 abstention par mandat : Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD).

3 absents : Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Ahmet KALKIN.

DEL25/10 – SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 23 000 €

Rapporteur : Wendelin KIM

La Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives, pour leur permettre de développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs,

A cet effet, le budget primitif 2025 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives.

La Ville se propose d'allouer des subventions pour l'année 2025, aux associations sportives « Vierzon Football Club », « Églantine Handball », « Sports Athlétique Vierzonnais Rugby » et « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » afin de faire face à leurs dépenses de fonctionnement,

Pour l'année 2025, le versement sera effectué à réception des exemplaires des conventions signées,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer à l'association sportive « Eglantine Handball » dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 €, faisant à ce titre l'objet d'une convention, le versement d'un premier acompte de 25 % de la subvention de fonctionnement 2025 en janvier 2025, un deuxième acompte de 25 % en avril 2025 et le solde en juin 2025,

- d'attribuer à l'association sportive « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 €, faisant à ce titre l'objet d'une convention, le versement d'un premier acompte de 25 % de la subvention de fonctionnement 2025 en janvier 2025, un deuxième acompte de 25 % en avril 2025 et le solde en juin 2025,

- d'attribuer à l'association sportive « Vierzon Football Club » dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 €, faisant à ce titre l'objet d'une convention, le versement d'un premier acompte de 25 % de la subvention de fonctionnement 2025 en janvier 2025, un deuxième acompte de 25 % en avril 2025 et le solde en juin 2025,

- d'attribuer à l'association sportive « Sports Athlétiques Vierzonnais Rugby » dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 €, faisant à ce titre l'objet d'une convention, le versement d'un premier acompte de 25 % de la subvention de fonctionnement 2025 en janvier 2025, un deuxième acompte de 25 % en avril 2025 et le solde en juin 2025,

soit la somme totale de **370 000 €** répartie comme suit :

	Bénéficiaires	Versement de 25 % de la subvention en janvier 2025	Versement de 25 % de la subvention en avril 2025	Versement du solde de la subvention en juin 2025	Total
Football	Vierzon Football Club	42 500 €	42 500 €	85 000 €	170 000 €

Roller Hockey	Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey	13 750 €	13 750 €	27 500 €	55 000 €
Handball	Eglantine Handball	13 750 €	13 750 €	27 500 €	55 000 €
Rugby	Sports Athlétiques Vierzonnais	22 500 €	22 500 €	45 000 €	90 000 €

- d'approuver les conventions, ci annexées, passées entre la Ville et chacune des associations sportives « Vierzon Football Club », « Eglantine Handball », « Sports Athlétique Vierzonnais Rugby » et « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » percevant de la Ville pour l'année 2025, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions et les actes y afférents établis entre la ville et lesdites associations,

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement des subventions,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget primitif 2025, fonction 30, article 65748.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Céline MILLÉRIOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Kévin JACQUET (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Thibault LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD).

3 absents : Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Ahmet KALKIN.

DEL25/11 – SOLIDARITÉ – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA FONDATION DE FRANCE – SOLIDARITÉ – MAYOTTE EN SOUTIEN À LA POPULATION DE MAYOTTE

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Considérant que le cyclone tropical intense Chido a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte samedi 14 décembre 2024, avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et la population,

Considérant que les rafales observées ont dépassé les 200 km/h, il s'agit d'un cyclone d'une ampleur inédite depuis plus de quatre vingt dix ans pour Mayotte,

Considérant que face à ce drame, il est proposé au Conseil municipal de témoigner notre solidarité avec ce territoire en versant une subvention de 1 500 € à la Fondation de France – Solidarité – Mayotte,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances – Politique contractuelle et Personnel en date du 13 janvier 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de témoigner notre solidarité à Mayotte en versant une subvention de 1 500 € à la Fondation de France – Solidarité – Mayotte,

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Céline MILLÉRIOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Kévin JACQUET (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Thibault LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD).

3 absents : Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Ahmet KALKIN.